

Le conseil d'école s'est déroulé sous la présidence de la Directrice : Mme AMENDOLA. Cette dernière procède à la présentation des membres et les remercie de leur présence.

- **Enseignants** : Mmes Bréchet, Pacquaut, Boitier, Bidaud, Ducrot, Moine ; MM. Picard, Michon.
- **DDEN** (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : M. Pacquaut.
- **Représentants de parents d'élèves** : Mmes Chatelet, Dubuis, Ouchène, Ragot, Sibeaud ; MM. Varraux, Lumpp, Clément.
- **Mairie** : Mme Métenier-Dupont (Maire) et Mme Fauverteix (Adjointe aux affaires scolaires).
- **Excusés** : M. Perrin (Inspecteur de l'Education Nationale de Chalon 1).

Secrétaire de séance : Procès-verbal rédigé par Mme Amendola. **Secrétaire adjointe** : Mme Chatelet.

Ordre du jour :

- 1 - Installation du conseil d'école et élections
- 2 - Effectifs / Répartitions / Enseignants
- 3 - Prise en compte de l'hétérogénéité des élèves au sein des classes
- 4 - Fonctionnement des accès aux toilettes pendant les récréations
- 5 - Vote du règlement intérieur / Sécurité à l'école
- 6 - Actions pédagogiques des classes
- 7 - Travaux / aménagements et équipements
- 8 - Coopérative scolaire : rappel du fonctionnement et présentation des comptes.

Remarques présentes sur l'ordre du jour envoyé à tous :

- Au vu du nombre conséquent de questions de parents et de certaines déjà traitées auparavant, la Directrice de l'école a transmis une réponse ou une référence à d'anciens comptes rendus présents sur le site de l'école.
- Les questions des parents concernant le périscolaire seront traitées par la municipalité lors de la réunion programmée du jeudi 8 novembre.

1- Elections des parents d'élèves du vendredi 12/10/2018 → Liste unique (non affiliée) : 8 sièges à pourvoir. **320 inscrits** → participation : **56,56% (60,07 % année 2017)**

- ↳ 181 votants (équivalent à l'année dernière)
- ↳ 174 suffrages exprimés
- ↳ 7 nuls ou blancs

Elus titulaires : M. Varraux, M. Lumpp, Mme Chatelet, Mme Dubuis, Mme Ouchène, Mme Ragot, M. Clément, Mme Sibeaud (suppléant : M. Sternal).

Mme Amendola remercie les représentants de parents élus pour leur implication.

Ces derniers remercient la Directrice pour la facilitation à informer les familles via les cahiers, compte tenu des courts délais pour ce premier conseil d'école. Ils remercient également la mise en place de la réunion de rentrée commune en présence de l'Inspecteur, des parents délégués et des P'tits Givrotins. Mme Amendola précise que cette réunion était prévue avant l'ouverture de la 8^{ème} classe.

2- Effectifs / Répartitions / Enseignants : au 05/11/2018

L'école est rattachée à la circonscription de Chalon 1 avec M. Perrin, IEN.

→ **Effectifs** : **195 élèves** (contre 181 l'année dernière à la même date).

CP : 34	CP :	23 élèves	→ Mme Amendola / (Mme Moine : décharge de Direction)
CE1 : 34	CP-CE1 :	21 élèves (11 + 10)	→ M. Michon
	CE1 :	24 élèves	→ M. Picard
CE2 : 39	CE2 :	26 élèves	→ Mme Pacquaut
CM1 : 45	CE2-CM1 :	24 élèves (13 + 11)	→ Mme Ducrot
	CM1 :	26 élèves	→ Mme Boitier
CM2 : 43	CM1-CM2 :	25 élèves (8 + 17)	→ Mme Bidaud
	CM2 :	26 élèves	→ Mme Bréchet

Accueil de trois nouveaux collègues sur l'école : Mme Bidaud, Mme Ducrot, M. Picard.

Deux nouvelles personnes AESH (Auxiliaires de Vie Scolaire en contrat) intègrent l'école et accompagnent des élèves faisant l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation : Mme Bon et Mme Fichot. Mme Allégatière, quant à elle, était reconduite pour l'année 2018-2019 depuis août.

→ **Rentrée 2019** : Départ de 43 élèves de CM2.

36 élèves de GS de l'école maternelle L. Czyn sont prévus.

La prévision actuelle sur Onde (Outils numériques pour la direction d'école) annonce 189 élèves en 2018-2019 (dont une nouvelle admission d'un élève de CM1 en janvier).

Les parents évoquent la possibilité de mettre en place un socle commun de fournitures pour la rentrée (ardoise, blouse, agenda/cahier de texte) qui pourrait être donné en fin d'année scolaire, afin que les parents puissent anticiper la rentrée et que les enfants puissent avoir le choix de leurs outils.

La directrice précise que des inscriptions ont lieu fin août et que la composition des classes ne peut donc pas être transmise avant. Chaque collègue souhaite travailler avec un ensemble précis de fournitures. Le conseil des maîtres étudiera la demande pour voir si un socle commun par niveau pourrait être envisagé en fin d'année scolaire.

(Mme Amendola rappelle la validation, lors du conseil d'école du 12/06/2018, d'un montant n'excédant pas la somme de 30 euros pour l'achat des fournitures scolaires, et précise qu'aucune marque ne peut être demandée).

3- Prise en compte de l'hétérogénéité des élèves au sein des classes

Durant l'année 2017-2018, les élèves de CE1-CE2 ont enchaîné divers remplaçants, sans pouvoir instaurer une réelle continuité pédagogique. Les parents souhaiteraient savoir comment va être pris en charge ce retard d'apprentissage au sein des classes de CE2 et de CM1 aux niveaux très hétérogènes ?

Mme Amendola précise que les enseignants ont cette donnée de l'année dernière en mémoire (cf. compte rendu du conseil d'école du 12/06/2018 point n°2, disponible sur le site de l'école), et ont pour mission de prendre en compte l'hétérogénéité des classes. Ils adaptent leur enseignement et mettent en place les moyens d'aides qu'ils ont à leur disposition, à savoir : l'APC (activité pédagogique complémentaire, l'aide des membres du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) et du médecin scolaire, ainsi que le lien avec les familles pour la mise en place de PPRE (programme personnalisé de réussite éducative), de PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) et le lien avec les spécialistes qui suivent parfois les enfants. Il existe les conseils de cycles pour également échanger sur les enseignements dans chaque classe, tout en conservant sa liberté pédagogique dans le respect des programmes officiels.

Mme Amendola rappelle qu'en cas d'inquiétudes avérées, les parents ne doivent pas hésiter à prendre contact avec l'école comme cela est expliqué dans le règlement intérieur.

4 - Fonctionnement des accès aux toilettes pendant les récréations

Les parents souhaiteraient connaître le fonctionnement de l'accès aux toilettes pendant les récréations.

Les élèves demandent aux enseignants de service, la possibilité de s'y rendre par la porte centrale, afin de gérer les flux d'élèves (pas plus de 5 en même temps). Des rondes sont également faites par les enseignants pour veiller au bon fonctionnement dans les toilettes.

Les enseignants insistent pour que les élèves se rendent aux toilettes et qu'ils s'hydratent au moment des récréations.

5- Sécurité à l'école / Règlement intérieur:

→ **Sécurité:**

• **Les exercices :**

- **1^{er} Exercice d'évacuation « alerte incendie »** : (09/10) s'est déroulé normalement et a été notifié dans le registre de sécurité de l'école.

- **1^{er} Exercice « attentat-intrusion »** : en cours ainsi que l'actualisation du PPMS (Plan particulier de mise en sûreté). Il était prévu le 29 novembre mais suite aux directives de l'Inspection, il sera avancé avant le 15 novembre (modalités à venir prochainement). Mme Amendola a repris rendez-vous avec le référent sécurité de l'école au niveau de la gendarmerie, afin d'actualiser les différents points de rassemblement.

Pour renforcer la sécurité : depuis cette rentrée, les portes d'accès à la cour sont fermées à clé lorsque les élèves et les enseignants sont dans les locaux.

→ **Règlement intérieur 2018-2019** : Adopté à l'unanimité (20 voix « pour »), collé prochainement dans chaque cahier de liaison et signé par les parents.

6 - Actions pédagogiques:

Les parents remercient les enseignants pour leur disponibilité quant aux questions de scolarité des enfants et des projets menés.

- Sortie « vendanges et observation de la vinification » : classe de CP -CE1 au Domaine Besson (03/09).
- Participation à Septembre en or, en lien avec l'association « le rêve de Marie » : des classes de CP et CP-CE1 (dessins réalisés et deux livres travaillés avec les élèves ont été offerts par la municipalité et l'école au service de cancérologie pédiatrique de Lyon).
- Bibliothèque : sortie pour toutes les classes de l'école au 1^{er} trimestre.
- Participation des classes de CP et CE2 au projet lecture « des incorruptibles ».
- Rencontres USEP pour la classe de CP-CE1 : randonnée « jeux sportifs et arts visuels » de Fontaines à Farges (27/09).
- Venue du photographe (16/10).
- Participation des classes de CP, CP-CE1, CE1, CE2-CM1, CM1-CM2 à l'animation « Tri des déchets et compostage » proposée par l'Association « Protection de la Côte Chalonnaise » et « Le Grand Chalon » (19/10).
- Participation à la fête de la Science en septembre et octobre pour la classe de CE1.
- Activité « composteur » tout au long de l'année, gérée par la classe de CM2, avec une participation de toutes les autres classes.
- Cycle natation période 1 et une partie période 2 (8 séances, le jeudi après-midi) pour les classes de CP et CE1. Les devis bus avec demande d'un bus plus grand en périodes 3 et 4 (du 28/01 au 01/04 : 8 séances, le lundi matin), sont en cours. Pour l'instant il manque quelques places dans le bus, Mme Amendola se renseigne auprès de l'Inspection pour étudier les différentes possibilités permettant d'emmener les élèves de CP-CE1 et tous les élèves de CE2 de l'école dans cette deuxième session.

Les parents s'inquiètent sur la non-prise en compte des élèves de cycle 3 dans ces cycles natation et la validation des compétences à la fin du cycle.

Mme Amendola précise que l'Inspection permet l'accueil de 4 classes seulement et la municipalité ne peut pas prendre en charge plus de transports également. Le cycle 3 se termine en 6^{ème}. Mme Amendola se renseignera auprès du collège pour savoir si tous les élèves de 6^{ème} se rendent bien au Centre Nautique.

Si l'école, sur les directives de l'Inspection privilégie le cycle 3 dans les années à venir, il faudra que les parents de cycle 2 s'engagent dans les premières acquisitions du « savoir nager » par leurs propres moyens.

- Projet « la musique à travers les âges » classe de CM2 : interventions de M. Bonnier (en partenariat avec le Grand Chalon et le Conservatoire) pour 10 heures au total. Remerciements auprès de la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes.
- Deux projets plus conséquents, séjours courts sont annoncés sous réserve de validation :
 - projet « vélo » sur 2 jours (jeudi 20 et vendredi 21 juin 2019) : reliant Givry à Cluny avec une adaptation de la distance pour les classes de CP, CE2 et MS-GS de Mme Pommey en maternelle (sur une journée, le Centre ne pouvant pas accueillir cette classe d'âge).
 - projet « Mont Blanc » sur 3 jours (mercredi 26 au vendredi 28 juin 2019) : à Chamonix pour les classes de CM1 et CM2 en lien avec le projet de M. Sédoni, professeur d'EPS avec 8 étudiants de l'IUT de Chalon dont le but est l'ascension du Mont Blanc.

7 - Travaux à l'école, aménagements et équipements :

Mme Amendola remercie également les services municipaux intervenant régulièrement à l'école pour de petits travaux. Elle remercie également la municipalité pour les aides humaines et financières rapidement apportées pour l'ouverture de la 8^{ème} classe dans de bonnes conditions.

Remerciements également pour les gros travaux entrepris pour la réfection de la salle de classe n°9, l'ordinateur de la nouvelle salle de classe et l'achat du mobilier (tables et chaises) pour accueillir cette montée d'effectifs.

Le conseil des maîtres transmettra comme chaque année, une demande de travaux et d'aménagements souhaités, fin novembre pour 2019.

8 - Coopérative scolaire : rappel du fonctionnement et présentation des comptes.

Le quitus sur les comptes de l'année scolaire 2017-2018 a été donné à la Directrice par les commissaires aux comptes (1 enseignant et un représentant de parent d'élèves).

Au 05/11/2018 : Affiliation (OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole)

Crédit Agricole.....	15500,96 euros
Caisse.....	110,80 euros
Total.....	15611,76 euros

→ Association « Les P'tits Givrotins » : L'école remercie de nouveau l'Association pour le versement de 3000 euros en juin 2017, et le nouveau versement de 5500 euros en septembre 2018 pour la réalisation de projets divers. La somme versée par l'Association s'élève à 8500 euros depuis juin 2017. Le conseil des maîtres avait fait le choix jusqu'à présent d'utiliser cette somme principalement pour les projets de séjours courts.

Afin d'être plus équitable dans la somme attribuée aux séjours courts, le conseil des maîtres va réfléchir à la mise en place d'un camembert représentant la participation en pourcentage de chaque partenaire (parents, mairie, association des P'tits Givrotins, coopérative des classes, de l'école et autres) et cela quel que soit le budget total du projet.

Suite à un échange avec l'Inspecteur, M. Perrin, il est important de rappeler que l'école se base sur une note relative à l'argent (mai 2018) concernant le fonctionnement de la coopérative. La directrice, en tant que mandataire de la coopérative scolaire se doit d'appliquer le règlement des coopératives et les directives de l'Education Nationale, ainsi les ventes de l'école pour financer des projets sont très limitées. L'école ne peut pas entreprendre d'activités commerciales à concurrence déloyale. Le principe de neutralité commerciale garantit l'indépendance de l'école, service public d'Éducation.

La publicité pour promouvoir l'achat de certains produits est prohibée (pizzas, brioches, etc.). La coopérative, c'est l'éducation citoyenne en actes et cet objectif dépasse largement les problèmes financiers auxquels elle est trop souvent réduite. Dans le cadre des programmes et instructions du ministère de l'Éducation nationale, la coopérative scolaire a une mission éducative : apprendre aux élèves à élaborer et à réaliser un projet commun ; les éduquer par l'apprentissage de la vie associative et la prise de responsabilités réelles, à leur futur rôle de citoyens.

Son budget est alimenté par des cotisations facultatives des parents d'élèves, des dons, des subventions, également par la vente limitée d'objets transformés, dans le cadre d'un projet impliquant les élèves et de manière anonyme.

L'école s'efforce de respecter l'idée d'une « école gratuite » et essaie de ne pas solliciter les familles davantage. La cotisation volontaire, demandée aux familles permet la mise en place de divers projets en classe sur l'année.

⇒ **Dates des prochains conseils d'école** : **mardi 05/02/2019** à 18h15 (questions au plus tard pour le 21/01) et **jeudi 06/06/2019** à 18h15 (questions au plus tard pour le 20/05).

La séance est levée vers 20h00.

Le compte rendu sera affiché au panneau d'affichage, mis en ligne sur le blog de l'école (<http://ecolelucieaubrac-givry71.eklablog.com/>, via l'onglet « Conseils d'Ecole »). Il pourra également être consulté à l'école.

Secrétaire adjointe : Mme Chatelet.

La Directrice, Mme AMENDOLA.